

Des listes? « Pas habituel mais pas nouveau »

Octroi de visas humanitaires sur base de listes

plutôt que par la procédure ad hoc? Ce n'est pas

nouveau, dit le patron de l'Office des étrangers.

« **T**ravailler sur base de listes n'est pas habituel, mais pas nouveau. Ce n'est pas la première fois que l'on a travaillé de cette manière », a indiqué mardi Freddy Roosemont, directeur général de l'Office des étrangers, à propos de la délivrance en 2015 de visas humanitaires en faveur de chrétiens d'Alep, devant la commission de l'Intérieur de la Chambre.

Freddy Roosemont était invité afin de s'exprimer sur la problématique de la délivrance des visas humanitaires, dans le contexte de l'enquête ouverte par le parquet d'Anvers impliquant le conseiller communal de Malines Melikan Kucam (N-VA). Ce dernier est soupçonné d'avoir facilité la délivrance de visas humanitaires, compétence discrétionnaire du secrétaire d'État à l'Asile et la migration, moyennant d'importantes sommes d'argent.

Devant les députés, Freddy Roosemont a notamment expliqué que le fait de délivrer des visas humanitaires sur base de listes était une pratique qui avait déjà été mise en

œuvre notamment en

« Cette procédure n'a suscité aucune opposition jusqu'à récemment »

1994 lors du génocide au Rwanda ou encore en 2010 lors d'adoptions à la suite du séisme en Haïti.

« *L'affaire qui nous occupe actuellement est un prolongement des opérations exceptionnelles menées en 2015 pour le sauvetage de Syriens chrétiens d'Alep (244) et dans le Nord de la Syrie (37), a précisé le directeur général. Ces personnes ont été sélectionnées par l'église orthodoxe syrienne. À l'époque, le secrétaire d'État (Théo Francken (N-VA), NDLR) avait déclaré que la vulnérabilité de ces personnes était le critère déterminant. Il avait également annoncé d'autres opérations de sauvetage similaires, ce qui s'est vérifié.* »

Une procédure bien précise est alors mise en œuvre, a expliqué Freddy Roosemont. Tout d'abord, le cabinet du secrétaire d'État transmet une liste

de personnes à l'Office des étrangers avec instruction de consulter la Sûreté de l'État et l'OCAM. L'Office des étrangers transmet ensuite les résultats de cette consultation. Le cabinet confirme la liste et l'Office des étrangers prend alors contact avec le poste diplomatique compétent afin de prendre rendez-vous avec les personnes concernées et délivrer un visa D.

« Cette procédure n'a suscité aucune opposition jusqu'à récemment », a fait remarquer Freddy Roosemont.

À la question de savoir comment les personnes figuraient sur ces listes, Freddy Roosemont a renvoyé vers l'ancien secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Theo Francken.

Le directeur général a toutefois souligné que le taux de reconnaissance des demandes émanant de Syrie était particulièrement élevé depuis des années, en raison de la situation précaire du pays et que les chrétiens éprouvaient des difficultés à rejoindre spontanément Bruxelles. ■

VITE DIT**Francken : « pas de traitement de faveur »**

« Il n'y a pas eu de traitement VIP », a affirmé sur Twitter l'ex-secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Theo Francken en marge de la commission à laquelle il a assisté en partie. « La chose la plus importante que j'ai entendue aujourd'hui, c'est que les experts disent qu'il n'y a pas eu de traitement préférentiel, tout le monde a été traité de la même manière, comme cela a toujours été le cas. Tout a été fait correctement. Il n'y avait pas de liste séparée ni de traitement spécial. Ce qui n'était pas clair à ce sujet a maintenant été rectifié », a-t-il déclaré.

Plus de 2000 visas

Il y a eu 2 174 visas humanitaires octroyés ces 2 dernières années, selon le centre fédéral migration Myria, dans une note transmise aux députés de la commission. La très grande majorité (77 %) a été délivrée à des Syriens, devant les Afghans (189) et les Somaliens (67). Seulement 9 % des visas délivrés à des Syriens ont suivi la procédure ordinaire (présentation au poste diplomatique, traitement par l'Office des Étrangers), constate Myria. Dans 91 % des cas, il y a eu une présélection par le biais de programmes de réinstallation clairement encadrés et d'opérations de sauvetage.